

Votre dossier d'inscription devra être obligatoirement **COMPLET**.

LIEU DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Il est situé à la Maison de l'Étudiant, 50 rue Jean-Jacques Rousseau au Havre.

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous devez remplir lisiblement et en lettres majuscules les cases blanches. Lorsqu'il est proposé plusieurs choix, mettez une croix dans la case correspondante. N'inscrivez rien dans les cases foncées réservées à l'administration.

LES NOMS, PRENOMS, DATE ET LIEU DE NAISSANCE DOIVENT ÊTRE CONFORMES A VOTRE ETAT CIVIL OFFICIEL.

Le nom de famille correspond à votre nom de naissance et le nom d'usage vous concerne si vous êtes mariée. Si vous avez plusieurs prénoms, **respecter l'ordre** inscrit sur la pièce d'identité. Pour les prénoms composés, indiquez le trait d'union.

I.N.E. (Identifiant National Etudiant) ou B.E.A. (indiqué sur le relevé de notes du Baccalauréat ou sur l'ancienne carte étudiante)

Ce numéro doit être **obligatoirement inscrit**. Il vous est personnel. Il permet de vous suivre tout au long de votre cursus quelle que soit l'université où vous poursuivez vos études. Ecrivez-le lisiblement en différenciant bien les O et les 0 (zéro).

SERVICE NATIONAL

Cochez votre situation et reportez-vous à la liste des pièces à fournir pour connaître le justificatif à produire (recensement, JAPD, JDC).

ETUDES UNIVERSITAIRES ET BACCALAUREAT

- Année de première inscription dans l'enseignement supérieur en France :

Concerne toutes les formations post-bac françaises (Université, BTS, CPGE, D.A.E.U., capacité en Droit...)

Il faut indiquer l'année civile correspondant au moment de votre inscription (par exemple 2019 pour la rentrée 2019/2020).

- Année de première inscription en université française :

Indiquez le nom de l'établissement.

Il faut indiquer l'année civile de début d'année universitaire (par exemple 2019 pour l'année universitaire 2019/2020).

- Année de première inscription à l'Université du Havre :

Il faut indiquer l'année civile de début d'année universitaire (par exemple 2019 pour l'année universitaire 2019/2020).

- Année d'obtention du baccalauréat :

Il s'agit de l'année figurant sur votre diplôme.

Ex. : vous avez obtenu votre Bac dans l'année scolaire 2018-19, inscrivez : 2019

RAPPEL

Les titulaires d'un baccalauréat étranger ou d'un titre étranger équivalent ne peuvent prétendre à une inscription automatique en université française. Renseignez-vous auprès des scolarités des composantes ou de la scolarité centrale.

ADRESSES

- Adresse fixe :

Mentionnez là, même si vos parents habitent à l'étranger.

- Adresse de l'étudiant pour l'année 2019-2020 en France :

Vous devez obligatoirement avoir une adresse en France au moment de votre inscription à l'université.

Si vous logez momentanément à l'hôtel, inscrivez son adresse, mais n'oubliez pas de communiquer à la scolarité centrale votre adresse définitive afin que nous puissions vous contacter si nécessaire.

Il est interdit d'utiliser l'adresse d'un bâtiment administratif (l'université par exemple).

REGIME D'INSCRIPTION

1 - Formation initiale :

Etudiants non concernés par les points 2, 3, 4 ou 5 ci-dessous

2 - Formation continue :

Etudiants suivant les enseignements **propres** à la Formation continue.

3 - Reprise d'études non financées:

Correspond au profil d'un salarié ou d'un ancien salarié qui reprend ses études sans que la formation soit prise en charge par un organisme agréé.

4 - Apprentissage :

Correspond aux inscrits dans une section d'apprentissage et gérés par un Centre de Formation des Apprentis (CFA).

5 - Contrat de professionnalisation :

Correspond aux étudiants en alternance autres qu'apprentis.

STATUTS

01 - Etudiant : statut d'inscription de droit commun.

02 - Auditeur libre: statut qui permet de pouvoir assister aux cours sans pouvoir participer aux examens. Le statut d'auditeur libre ne donne pas droit aux bourses sur critères sociaux.

03 - Stagiaire formation continue: ces étudiants sont gérés par le service Formation continue dans le cadre **d'une reprise d'études traditionnelle**. Une **attestation de stagiaire** formation continue (à retirer auprès du service formation continue) sera demandée lors de l'inscription administrative.

04 - Fonctionnaire stagiaire : vous venez d'être admis à un concours de la fonction publique. Vous avez la qualité de fonctionnaire stagiaire.

PROFESSION DE L'ETUDIANT

- Si vous n'avez pas d'activité salariée, écrivez en toutes lettres "sans activité professionnelle" et cochez la case "A " (inactivité) dans le type d'emploi.

- Si vous avez une activité professionnelle, écrivez en toutes lettres la profession exercée et cochez le type d'emploi (domaine) et la quotité travaillée. **Un job d'été n'est pas considéré comme une activité salariée.**

PROFESSION DES PARENTS

- Cette donnée a pour objet d'évaluer la démocratisation de l'enseignement supérieur. Elle est transmise exclusivement au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour le suivi de ses statistiques.

- Pour les parents demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé, indiquez l'ancienne profession.

AIDES

Vous devez préciser quelle est la principale ressource constituant votre budget :

A - Aucune aide ⁽¹⁾

B - Bourse sur critères sociaux (CROUS)

D - Allocation d'études

F - Bourse du gouvernement français (Campus France)

Z - Sans objet ⁽²⁾

Précisions

(1) A choisir dans le cas où la ressource principale est assurée par les parents ou le conjoint/concubin

(2) A choisir quand l'étudiant est soit salarié soit demandeur d'emploi.

DERNIER ETABLISSEMENT FREQUENTE ET SITUATION ANNEE PRECEDENTE

- Indiquez l'année scolaire pour le dernier établissement fréquenté et précisez votre situation pour l'année 2018/2019.

DERNIER DIPLOME OBTENU-

- Renseignez le titre du dernier diplôme obtenu et reportez le code correspondant à l'aide de la fiche de codification jointe (annexe 3).

AUTRE ETABLISSEMENT FREQUENTE POUR L'ANNEE EN COURS 2019-2020 (INSCRIPTION PARALLELE)

- Il est rappelé que nul ne peut s'inscrire parallèlement dans deux universités pour y préparer le même diplôme.

INSCRIPTION PRINCIPALE EN 2019/2020

- Précisez en toutes lettres l'intitulé du diplôme, la mention et l'année : ex : Licence d'anglais 1^{ère} année.

BOURSE

- Cochez le type de bourse attribué
- Reportez le numéro INE qui figure sur l'avis conditionnel de bourse que vous a transmis le CROUS.
- NB : Suite à votre inscription administrative, un **avis définitif** de bourse vous sera envoyé par le CROUS. En cas de rejet/refus éventuel de la bourse, vous devez impérativement contacter le service de la scolarité centrale pour régularisation. Des contrôles d'attribution et d'assiduité seront effectués régulièrement tout au long de l'année.

TITRE OU DIPLOME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PERMETTANT L'INSCRIPTION PRINCIPALE 2019/2020

Rubrique à renseigner si les 3 conditions ci dessous sont réunies :

- Vous avez obtenu un titre ou un **diplôme d'enseignement supérieur**
- Vous avez obtenu ce titre ou ce diplôme dans **un autre établissement** que l'université du Havre
- Ce titre ou ce diplôme permet votre inscription principale en 2019/2020.

2^{ème} DIPLOME PREPARE EN 2019/2020 OU INSCRIPTION PARALLELE

- Si vous vous inscrivez dans un second diplôme de l'université du Havre (deuxième licence, diplôme universitaire de langue étrangère...), vous ne paierez qu'un droit complémentaire réduit pour cette 2^{ème} inscription.

RAPPEL

Tout étudiant participant à un stage (en entreprise et/ou à l'étranger) devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

UTILISATION DE LA PHOTO NUMERISEE

Votre photographie est numérisée lors de votre inscription pour la réalisation de votre carte étudiante. Elle pourra être utilisée à d'autres fins (trombinoscope, gestion courante de scolarité..).

PAIEMENT

Le paiement de la totalité des frais s'effectuera uniquement par **CARTE BANCAIRE, CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL** le jour même de l'inscription.

Le chèque sera libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'université Le Havre Normandie.

Attention : aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Paiement en 3 fois:

Vous aurez la possibilité d'effectuer votre paiement en 3 fois UNIQUEMENT par carte bancaire.

- un 1^{er} paiement sera effectué le jour de l'inscription
- un prélèvement sera effectué les 2 mois suivants

ATTENTION : votre carte bancaire doit avoir une date d'expiration supérieure à la date du 3^{ème} prélèvement.

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS REPORTER A LA FICHE « PIECES A FOURNIR » AFIN DE VOUS MUNIR DES DOCUMENTS (ORIGINAUX ET COPIES) OBLIGATOIRES LE JOUR DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE
AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE SUR LA CHAINE D'INSCRIPTION**